

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE  
BELGISCH TIJDSCHRIFT  
VOOR NUMISMATIEK EN ZEGELKUNDE

PUBLIÉE

SOUS LE HAUT PATRONAGE  
DE S. M. LE ROI

PAR LA

SOCIÉTÉ ROYALE  
DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE

AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DU  
MINISTÈRE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

UITGEGEVEN

ONDER DE HOGE BESCHERMING  
VAN Z. M. DE KONING

DOOR HET

KONINKLIJK BELGISCH  
GENOOTSCHAP VOOR NUMISMATIEK

MET DE FINANCIÈRE HULP VAN HET  
MINISTÈRE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

DIRECTEURS :

PAUL NASTER, TONY HACKENS,  
MAURICE COLAERT, PATRICK MARCHETTI

CXXXIII - 1987

BRUXELLES

BRUSSEL

JEAN NIVAILLE

## LES JETONS DES SECRÉTAIRES DU ROI ET LE TYPE DE L'ESSAIM D'ABEILLES

Planches XXIII-XXV

Au cours des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles les émissions de jetons furent, en France, relativement abondantes. Le moindre événement donnait lieu à la frappe de jetons au point que Louis XIV créa en 1663 l'Académie des Inscriptions et Médailles composée à l'origine de quatre membres de l'Académie Française dont la mission initiale était de fournir aux artistes les légendes et les sujets à graver (1).

Tous les grands corps de l'État firent à leur tour frapper des jetons. C'est ainsi que le Trésor Royal fit frapper 274 jetons différents, répertoriés dans la collection Feuardent (2), avec 88 devises distinctes. Le fait que le Collège des Secrétaires du Roi ait gardé la même devise, illustrée par l'essaim d'abeilles suivant sa reine, pendant plus d'un siècle n'en est que plus remarquable. Cette particularité jointe à une autre, le maintien du millésime 1731 au revers des jetons frappés au cours d'une quarantaine d'années, nous ont amené à en entreprendre l'étude.

(1) Cette Académie devint en 1701 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres comptant à son tour 40 membres. L'article XIX du règlement constitutif stipule : « L'Académie s'appliquera incessamment à faire faire des médailles sur les principaux événements de l'Histoire de France sous tous les règnes jusqu'à l'origine de la Monarchie et à composer les descriptions historiques des dits événements par rapport auxquels les médailles auront été faites. Elle travaillera encore sans délai à l'explication de toutes les médailles, médaillons, pierres et autres raretés artistiques et modernes du Cabinet de Sa Majesté comme aussi de la description de toutes les Antiquités et Monuments de France ». Voir *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, 1717.

(2) FEUARDENT, *Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte*, Paris, 1904.

L'élément principal du personnel des services de la Chancellerie, qui avait toujours été le centre de l'Administration royale, était constitué par *les notaires et secrétaires du Roi et de la Maison et Couronne de France*. Ce personnel de scribes et de secrétaires formait un Collège dont les origines remontent au XIII<sup>e</sup> siècle (3). Philippe le Bel, par un règlement de 1309, ordonna qu'il y eût toujours auprès de lui 3 clercs du secret et 27 clercs et notaires. En 1361, Jean II le Bon en fixe le nombre à 59. Sous Louis XI ce nombre augmente considérablement.

Louis XII le ramène à 59, le 60<sup>e</sup> étant traditionnellement attribué au Roi et, par un édit de 1482, définit leurs fonctions : ils ont le pouvoir de rédiger et d'authentifier par leur signature tous les actes provenant du roi et toutes les expéditions des chancelleries, les délibérations du Conseil et les arrêts en forme des cours souveraines.

Ils constituaient une corporation bénéficiant d'un véritable monopole auquel s'ajoutaient de nombreux privilèges. Ils avaient le droit de *committimus*, c'est-à-dire l'exemption des droits de mutation pour les biens qu'ils achetaient dans la mouvance du roi, celle de plusieurs droits d'aide, de gabelle, de logement des gens de guerre, de guet et gardes, de péages, du droit de marc d'or, d'octrois des villes pour eux et leurs fermiers, métayers et jardiniers. Ils étaient commensaux du roi et ne pouvaient être jugés au criminel que par le Chancelier ou par le Parlement. Ils avaient surtout la noblesse transmissible.

Cela explique que ces charges aient été si recherchées et que l'usage se soit établi d'acquérir le titre sans exercer les fonctions correspondantes. La multiplication de ces charges devint une ressource fiscale souvent employée surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle (4). En 1554, Henri II fixe le nombre de secrétaires à 120. Ils forment le Collège des Six-vingts qui prendra le nom d'« Ancien collège ».

(3) Pour plus de détails, voir le *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, New York, 1968.

(4) C'est ainsi que Beaumarchais acquit pour 56.000 livres un brevet de Secrétaire du Roi et devint noble. Aux ennemis qui, plus tard, lui contestèrent sa noblesse il avait donc le droit de répondre qu'il pouvait en montrer quittance. Plus tard, jugeant que cette charge n'était pas assez glorieuse, il brigua celle des Eaux et Forêts qui coûtait 500.000 livres et devint Lieutenant Général des chasses aux baillages et capitainerie de la varenne du Louvre. En cette qualité, il jugeait tous ceux qui, dans un rayon de 15 lieues autour de Paris, portaient atteinte aux plaisirs du roi. — HALLAYS, *Beaumarchais*, Paris, 1923.

À la suite de diverses réformes, nous trouvons, en 1664, cinq collèges, pour un total de 296 secrétaires, soit : les 120 de l'Ancien Collège, les 54 créés sous Charles IX, les 36 créés sous Henri III et Louis XIII, les 66 créés sous Henri IV, les 20 du Royaume de Navarre. En 1672, sur le conseil de Colbert, le roi réunit tous les secrétaires en un seul Collège et en réduit le nombre à 240. En 1691, on crée 60 nouveaux offices et 50 autres en 1694. En 1697, le roi ramène le nombre à 300 « sans que sous quelque prétexte, raison ni nécessité que ce fût, il put être augmenté ou diminué » ce qui ne l'empêchera pas de créer 40 nouveaux offices en 1704. En 1724, Louis XV veut ramener le nombre à 240 par suppression de 100 offices, mais il n'en supprime en fait que 40 et par un édit d'octobre 1727 il confirme le total de 300 qui restera à peu près stable jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Les trois premiers jetons de notre catalogue ont dû être frappés par des orfèvres indépendants et c'est peut-être aussi le cas du quatrième. Mais en 1585 le roi Henri III conféra à Alexandre Olivier « la charge de maître garde conducteur et gouverneur des engins de la monnaie du moulin au Logis des Étuves avec permission de graver, fabriquer et monnayer seulement toutes les médailles antiques et modernes, pièces de plaisir et jetons, sans qu'il puisse faire aucune monnaie de billon, argent ou or ». C'est le premier acte connu instituant la fabrication « officielle » des médailles et la séparant de celle des monnaies. La frappe se faisait au balancier, tandis que l'emploi du marteau a persisté jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle pour la fabrication des monnaies courantes.

Vers 1600-1601, la construction du Pont-Neuf entraîna le déménagement des installations vers une aile nouvellement construite au Louvre.

Alexandre Olivier mourut en 1607 laissant l'exploitation de son privilège à ses trois fils et à son gendre. Un des fils, René, fut assassiné dans la Galerie du Louvre et sa veuve épousa Jean Warin qui racheta les parts des trois autres et réunit en sa main les trois offices, séparés jusqu'alors, de directeur du Balancier du Louvre (ou Monnaie des Médailles), de contrôleur des effigies et de graveur des monnaies.

La Monnaie des Médailles resta au Louvre jusqu'en 1830. Elle fut alors réunie à la Monnaie de Paris et ses archives furent confiées aux Archives Nationales où elles sont regroupées en 2 cartons, M 808 et

0.2064, dépouillés par Guiffrey (*Revue Numismatique*, 1884, 1885, 1886, 1891 et 1893) et dans lesquels on ne trouve que peu de renseignements sur l'émission des jetons. Les Archives Nationales conservent également les archives des Secrétaires du Roi, qui ne donnent, elles aussi, que peu d'informations sur le sujet.

La documentation publiée se limite pratiquement au catalogue de la collection Feuardent (en abrégé : F.), qui décrit les jetons des Secrétaires du Roi sous les n<sup>os</sup> 291 à 341. Ce n'est qu'un simple inventaire. Il est d'ailleurs incomplet et présente, dans les descriptions, des erreurs dues, en général, à un souci de concision des auteurs qui, pour abréger les textes, usent trop facilement des mentions « même jeton », « même droit » ou « même revers ».

Des jetons des Secrétaires du Roi sont aussi cités par DE LA TOUR, *Catalogue de la collection Rouyer*, 2 vol., Paris, 1899-1910 (en abrégé : R.).

Les auteurs du catalogue Feuardent mentionnent sept refraппes de jetons et leur donnent un numéro particulier. Elles auraient, d'après eux, été commandées à la Monnaie de Paris par le sénateur Halgan, qui a constitué l'essentiel de la collection dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle. Ces refraппes réalisées au moyen des coins encore existants devaient remplacer les jetons manquant à la collection ou dont l'état de conservation était jugé insuffisant. On a aussi affirmé que ces refraппes auraient été très abondantes au cours de la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, comme moyen de propagande pour les partis royalistes. Cette hypothèse trouverait une justification, d'une part, dans la devise même et, d'autre part, dans le fait que seuls les jetons de Louis XIV et de Louis XVI auraient fait l'objet d'une refraппe, à l'exclusion de ceux de Louis XV, qui n'avait pas, à l'époque, trop bonne presse. Il n'existe aucun document d'archives relatif à ces refraппes car, jusqu'en 1880, la frappe des jetons et médailles se faisait pour le compte personnel du Directeur de la Monnaie. De toute manière, si ces refraппes avaient été abondantes, le marché numismatique en serait fourni. Or, on n'en connaît, au contraire, que très peu d'exemplaires et nous n'en avons rencontré nous-même qu'un seul au cours d'une douzaine d'années de recherches.

Nous avons établi le catalogue de tous les jetons dont nous avons eu connaissance. Nous écartant du catalogue Feuardent, nous n'avons pas donné de numéro particulier aux refraппes. Nous les avons classées sous le numéro du jeton original, complété de la

mention « Ref. ». Nous suivons l'ordre des dates d'émissions. La description est plus détaillée que celle du catalogue Feuardent, mais pour les jetons que nous n'avons pas pu examiner, nous n'avons pu que reprendre celle qu'il donne. C'est le cas de tous les jetons pour lesquels F. est la seule référence. Relevons encore que, pour éviter de devoir décrire longuement les effigies royales, le catalogue Feuardent les reproduit, chacune avec un numéro, en sa partie finale, et s'y réfère dans sa partie descriptive. Ces renvois comportent toutefois certaines erreurs.

Depuis 1654 au plus tard, c'est une frappe en argent qui était essentiellement prévue. On peut donc raisonnablement considérer que des jetons en ce métal furent créés dans tous les types dont il ne subsiste que les coins originaux, des frappes en cuivre ou des re-frappes postérieures. Des frappes en cuivre originales ne se rencontrent que pour un nombre limité de jetons. Leur raison d'être reste inconnue. Aucun document d'archives n'y fait allusion.

#### A. JETONS PERSONNELS DU XVI<sup>e</sup> SIECLE

On ne connaît que quatre jetons de secrétaires du Roi frappés dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de jetons personnels en cuivre, très probablement utilisés à leur destination d'origine, c'est-à-dire comme jetons de compte.

\*1. Av. : NICOLAVS • BASDOVLX • REGIS • SECRETA – Écu écartelé à ses armes orné d'une banderolle.

Rv. : NEQ' HVC NEQ' ILLVC – Colonne exposée au souffle des quatre vents. À l'exergue : 1564.

1564, Cu, ø 28 mm, R.2768, F. –, CM Paris.

\*2. Av. : Car<sup>s</sup> • NON<sup>s</sup> • FIDELI • TVTA • SILENTIO • LILIA\*  
Dix lis entre deux colonnes entourées de banderoles avec légende illisible (probablement PIETATE ET IVSTITIA, devise de Charles IX).

Rv. : REGIS • DOMVSQ • FRANCIA • SECRETARII\*  
1569\* – Écu de France entouré de l'ordre de St. Michel.

1569, Cu, ø 28 mm, 4.21 g, R.2762, F.291, Coll. part. Feuardent attribue ce jeton à Philippe Habert, dont le nom n'apparaît pas dans la légende. Il ne donne aucune justification de cette attribution.

\*3. Av. : \* MANET \* VLTIMA \* COELO \* – Deux rameaux entre trois couronnes dans un champ fleurdelisé.

Rv. : identique au précédent, au millésime 1579.

Jeton non attribué.

1579, Cu, ø 29 mm, 5,04 g, F.292, Coll. part.

Dans sa description F. situe erronément la date à l'av. qu'il considère dès lors comme rv.

4. Av. : LOIS \* LECHASSIER \* CONSER \* NOTAIRE \* ET \* – Écu à ses armes.

Rv. : SECRETAIRE \* DV \* ROY \* ET \* COVRONNE \* DE \* FRAN \* – Dans le champ \* ID \* VELIS \* QVOD \* POSSIS \* 1588 sur une banderolle.

1588, Cu, ø 28 mm, F.293.

#### B. PREMIERS JETONS COLLECTIFS

En 1620 apparaissent les premiers jetons collectifs émis par les Secrétaires du Roi de l'Ancien Collège.

\*5. Av. : SECRETAIRES \* DV \* ROY \* DE \* L'ANTIEN \* COLLEGE\* – Champ fleurdelisé.

Rv. : \*ARDVA \* PENNIS \* ASTRA \* SEQVOR\* – Aigle volant à dr. vers le soleil au-dessus d'une ville – À l'exergue : 1620.

1620, Cu, ø 27 mm, 6,44 g, R.2763, F.294, Coll. part.

On remarquera que le millésime ne figure plus à la fin de la légende circulaire mais à l'exergue du rv.

Y-a-t-il eu une frappe en argent ? Rien n'est moins sûr et nous n'en avons trouvé aucune trace. Il n'est donc pas impossible que ce jeton ait encore été utilisé comme jeton de compte.

Une décision consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée des Secrétaires du Roi à la date du 6 mai 1654 (il s'agissait manifestement des Secrétaires du Roi de l'Ancien Collège) nous apprend qu'il a été décidé de « faire faire des coins avec une devise convenable pour les 10 jettons d'argent dont sera fait distribution à ceux qui se

trouveront présents durant la première évangile de la messe qui sera dite pour les défunts, sans qu'aucun la puisse prétendre s'il n'est pas arrivé avant la fin d'iceluy ».

Il s'agit donc cette fois de jetons de présence. C'est le premier document relatif aux jetons que nous avons trouvé en dépouillant les archives, mais cette décision ne sera exécutée qu'en 1660.

En attendant un collègue concurrent de l'Ancien Collège, celui des 46 dégagés des 66 créés sous Henri IV, s'empresse de faire frapper à son tour des jetons qui lui sont propres.

6. Av. : SECRETAIRES • DV • ROY • DES • LXVI • ET • XLVI\* – Même champ fleurdelisé que le précédent mais fleurs de lis plus grandes.

Rv. : \* VOX \* VNA \* RECL VDIT \* – Un cadenas fermé sous le mot de son secret qui est LOUIS – À l'exergue : 1654.

1654, Arg., ø 27 mm, F.295.

- \*7. Av. : identique au précédent.

Rv. : identique au précédent.

1654, Cu, ø 27 mm, 6,07 g, F.296, Coll. part.

- \*8. Av. : SECRETAIRES • DV • ROY • DES • LXVI • ET • XLVI – Écus couronnés de France et de Navarre entourés du double collier.

Rv. : • SIGNAT • FATA • IOVIS • – Champ semé d'étoiles entre des nuages – À l'exergue : 1657.

1657, Arg., ø 27 mm, 6,93 g, F.297, Coll. part.

9. Av. : le même jeton avec 4 L couronnés et accostés des mêmes couronnes.

Rv. : identique au précédent.

1657, Cu, ø 27 mm, F.298.

La description de l'avvers, difficile à comprendre, est celle de Feuarden, qui ne reproduit pas la pièce.

10. Av. : SECRETAIRES • DV • ROY • DV • COLLEGE • DES • LXVI. – Champ fleurdelisé identique aux 6 et 7.



Rv. : • NVLLIBI • TVTA • MAGIS • – Main de justice, sceptre et couronne royale posés sur un coffre fleurdelisé – À l'exergue : 1660.

1660, Arg., ø 27 mm, F.299.

\*11. Av. : identique au précédent.

Rv. : identique au précédent.

1660, Cu, ø 27 mm, 6,04 gr, F.300, Coll. part.

12. Av. : identique au précédent.

Rv. : identique au précédent.

1660, Cu doré, jeton plus épais que le précédent, ø 28 mm, F.301.

#### C. PREMIERS JETONS AU TYPE DE L'ESSAIM D'ABEILLES

En 1660, nous trouvons le premier jeton à l'essaim d'abeilles suivant son « roi » pour illustrer la devise TE REGEM SEQVIMVRQVE DVCEM.

Depuis Aristote, on croyait que les abeilles étaient commandées par un roi et bien que depuis l'invention du microscope au siècle précédent il avait été reconnu qu'il s'agissait effectivement d'une reine, il faudra attendre la publication des travaux de Réaumur un siècle plus tard pour que cette évidence se substitue aux anciennes croyances.

En cette année 1660, le Collège des Secrétaires du Roi fait frapper des jetons en cuivre sans qu'il soit donné aucune indication sur leur destination et sans qu'il en soit fait mention dans les comptes qui nous sont parvenus.

\*13. Av. : SECRETAIRES • DV • ROY • DE • L'ANTIEN • COLLEGE\* – Écus de France et de Navarre surmontés de la couronne royale, entre deux rameaux.

Rv. : TE • REGEM • SEQVIMVRQVE • DVCEM • 1660\* – La reine des abeilles suivie de son essaim s'envolant vers le ciel.

1660, Cu, ø 27 mm, F. –, CM Paris.

Ce jeton est au nom de l'ANTIEN COLLEGE suivant la graphie de l'époque. Au revers nous retrouvons le millésime à la fin de la devise tandis que dans le champ l'essaim suit son « roi » dans une formation d'inspiration géométrique tout à fait étrangère au comportement naturel des essaims. Apparemment frappé en exécution de la décision de 1654 qui prévoit des jetons en argent, il n'est néanmoins connu qu'en cuivre et le Cabinet de Paris possède peut-être le seul exemplaire subsistant.

Des jetons à revers semblable ont été frappés en argent en 1661 et 1662, mais les écus de France et de Navarre sont remplacés, à l'avvers, par le buste lauré et drapé de Louis XIV. Cette modification serait-elle consécutive à la prise de pouvoir de Louis XIV après la mort de Mazarin (1661)? Ce n'est pas impossible.

14. Av. : SECRE<sup>tes</sup> • DV • ROY • DE • L'ANTIEN • COL<sup>ge</sup> • –  
Buste de Louis XIV lauré et drapé à dr.

Rv. : même légende que le précédent mais millésime 1661 à l'exergue. – La reine des abeilles s'envolant vers le ciel représenté par des nuages, suivie de son essaim en formation plus libre.

1661, Arg., ø 27 mm. Non retrouvé, mais les coins subsistent.

14 Ref. : refrappe du précédent.

1661, Cu, ø 27 mm, F.302.

\*15. Av. : identique au précédent.

Rv. : identique au précédent, au millésime de 1662.

1662, Arg., ø 27 mm, F.303, CM Paris.

Qui a conçu ce nouveau jeton et la devise du revers? Les archives ne nous donnent aucune indication à cet égard. Une chose est certaine, ce ne peut être l'Académie des Inscriptions et Médailles qui n'a été créée qu'en 1663.

Le Père Ménestrier <sup>(5)</sup>, compositeur de devises, rapporte qu'il a proposé un jeton à une compagnie de militaires où l'on voit au

(5) Père MÉNESTRIER, *La science et l'art des devises*, Paris, 1686.

revers un essaim d'abeilles avec son « roi » représentant le Roi à la tête de ses troupes et illustrant la devise QVI REX ET DVX EST qu'il traduit par « il est le roi qui conduit ses troupes ». À la compagnie des mousquetaires, il proposa un peu plus tard un autre jeton à la même devise qu'il traduit cette fois par « nous n'avons point d'autre chef que le roi », illustrée non plus par des abeilles mais par « une troupe d'oiseaux du paradis dont l'auteur de l'histoire naturelle des pays étrangers dit qu'ils vont ordinairement trente ou quarante par troupe avec un roi qui est leur chef et qui vole toujours au dessus d'eux ». Plus loin il écrit encore : « Il y a quelques années que Messieurs les Secrétaires du Roy me demandèrent des devises pour leurs jetons. Pour satisfaire à leur demande, je considéray deux choses : l'une qu'ils ont l'honneur d'avoir le Roy pour Chef de leur communauté et l'autre, qu'un de leurs emplois principaux est de signer les copies des Edits et des Déclarations du Roy pour les autoriser. Je leur donnai sur cela deux devises, dont l'une était le Roy des Abeilles avec son essaim et ces mots QVI REX ET DVX EST – notre chef c'est le Roy –. L'autre était .... Ces deux devises furent rebutées pour des raisons que je n'ay jamais pénétrées, mais trois ou quatre ans après elles parurent, et les bourses de jettons furent données avec un présent considérable à un homme qui n'était que l'usurpateur de ces devises ».

Le Père Ménestrier se garde cependant de nommer son usurpateur et il semble bien qu'il s'agissait de Jean de Santeuil, chanoine de Saint Victor, poète, excellent latiniste, compositeur de devises et de nombreux hymnes en latin, grand ami de La Bruyère, personnage assez truculent, mais de loin plus intelligent et surtout plus influent que le Père Ménestrier.

#### D. UN JETON SPÉCIAL

Un jeton tout à fait spécial, dont deux exemplaires en argent et un en cuivre sont au Cabinet de Paris, a été frappé en 1665 pour les Secrétaires du Roi du Collège des 20 de Navarre. On peut voir dans l'émission de ce jeton une manifestation d'indépendance de ce Collège à la suite de la frappe de jetons pour les 46 membres du Collège des 66, dans le climat de rivalité entre les divers collèges.

\*16. Av. : CONS<sup>ers</sup> • SEC<sup>res</sup> • DV • ROY • MAISON • COURONNE  
• DE • FRANCE • ET • DE • SES • FINANCES •  
1665 • – Dans le champ le nom de dix secrétaires et  
leurs armes ; au centre, la tête du roi.

Rv. : PRO<sup>rs</sup> • SCIND • DV • COLLEGE • DES • 20 • DE •  
NAVARR • DV • TEMPS • DE • M<sup>rs</sup> • GVVYOT • ET •  
DVPVY • – Dans le champ le nom des 10 autres  
secrétaires et leurs armes entourant les écus de France  
et de Navarre surmontés de la couronne royale et  
entourés du double collier.

1665, Arg., ø 32 mm, F –, CM Paris.

17. Av. : identique au précédent.

Rv. : identique au précédent.

1665. Cu, ø 32 mm, F. –, CM Paris.

#### E. INTRODUCTION DE LA TITULATURE ROYALE

La décision de 1672 de regrouper les Secrétaires en un seul Collège aurait-elle été l'occasion d'affiner la présentation du jeton et la nouvelle Académie des Inscriptions et Médailles aurait-elle fait quelque suggestion, notamment pour l'énoncé de la devise du revers ? C'est très possible, sinon probable, mais aucun document ne nous apporte la moindre confirmation.

Toujours est-il qu'en 1673, nous trouvons un jeton qui se distingue nettement des précédents et qui porte pour la première fois la signature du graveur, en l'occurrence Jean Warin.

\*18. Av. : LVD • XIII • D • G • FR • ET • NAV • REX • – Buste  
cuirassé à dr. Sign. F.W.

Rv. : • DVCEM • REGEMQVE • SEQVVNTVR. – La reine  
des abeilles suivie de son essaim s'envolant vers le soleil  
dont on aperçoit les rayons entre deux nuages en haut  
du champ, des fleurs sur le sol. À l'exergue : SECRE-  
TAIRES DV / ROY / 1673 sur trois lignes.

1673, Arg., ø 27 mm, R.2764, F.304, CM Paris.

19. Av. : identique au précédent.

Rv. : identique au précédent.

1673, Cu,  $\varnothing$  27 mm, F.305.

Ce type de jeton va être maintenu jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

#### F. UNE VARIANTE EXCEPTIONNELLE

En 1674 apparaît un jeton tout à fait particulier dont il existe un exemplaire en cuivre au Cabinet de Paris.

\*20. Av. : FELICITAS PUBLICA – Félicité assise à g. tenant dans la main dr. une corne d'abondance remplie de fruits ; à ses pieds, une fleur. Sans sign.

Rv. : revers semblable au précédent, au millésime de 1674 ; légères différences dans les rayons du soleil, les nuages et le sol.

1674, Cu,  $\varnothing$  28 mm, F. –, CM Paris.

#### G. SUITE DES JETONS À LA PREMIÈRE TITULATURE ROYALE

\*21. Av. : ◦ LVD ◦ XIII D ◦ G ◦ FR ◦ ET ◦ NAV ◦ REX ◦ –  
Buste cuirassé à dr. Sans sign.

Rv. : semblable au précédent, au millésime 1676 ; légères différences, notamment dans la disposition de l'essaim.

1676, Arg.,  $\varnothing$  28 mm, 7,22 g, F. –, Coll. part.

\*22. Av. : ◦ LVD ◦ XIII ◦ D ◦ G ◦ FR ◦ ET ◦ NAVA ◦ REX ◦ –  
Tête nue à dr. Sans sign.

Rv. : légèrement différent des précédents, au millésime de 1678.

1678, Arg.,  $\varnothing$  28 mm, 8 g, F. –, Coll. part.

22 Ref. : refraappe du précédent.

1678, Cu,  $\varnothing$  28 mm, F.306.

- \*23. Av. : • LVD • XIII • D • G • FR • ET • ET • NAVA • REX • –  
 Buste court lauré et drapé à dr. Sans sign.  
 Rv. : légèrement différent des précédents, au millésime 1679.  
 1679, Arg., ø 28 mm, 7,8 g, F.307, Coll. part.

À remarquer dans la titulature des jetons 22 et 23, NAVA au lieu de NAV.

- \*24. Av. : • LVD • XIII • D • G • FR • ET • NAV • REX • –  
 Tête nue à dr. Sans sign.  
 Rv. : à peine différent du précédent, au millésime 1680.  
 1680, Arg., ø 29 mm, 8,14 g, F.309, Coll. part.

24 Ref. : refraque du précédent.

1680, Cu, ø 29 mm, F.308.

- \*25. Av. : • LVD • XIII • D • G • FR • ET • NAV • REX • –  
 Tête nue à dr. Sign. D.L.H. (Delahaye).  
 Rv. : légèrement différent des précédents ; on aperçoit un  
 bout de soleil en haut du champ. Millésime 1681.  
 1681, Arg., ø 28 mm, 8,57 g, F –, Coll. part.

#### H. JETONS À LA TITULATURE LVDOVICVS MAGNVS

À partir de 1683 la titulature de l'av. devient LVDOVICVS MAGNVS REX et sera maintenue telle jusqu'à la fin du règne. Au rv. SECRETAIRE s'écrit désormais au singulier. Le pluriel ne réapparaîtra qu'en 1724.

26. Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • – Buste drapé à dr.  
 Sign. D (Dollin). Effigie 203 de F.  
 Rv. : légèrement différent des précédents, on voit le soleil  
 en entier dans la légende et le sol n'est pas représenté. –  
 À l'exergue : SECRETAIRE DV / ROY / 1683 sur  
 trois lignes.

1683, Arg., ø 28 mm, F.310.

27. Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • – Tête nue à g. Sign. R (J. Roettiers). Effigie 206 de F.  
Rv. : semblable au précédent, au millésime 1684.  
1684, Arg., ø 28 mm. Non retrouvé, mais les coins subsistent.
- 27 Ref. : refraque du précédent.  
1684, Cu, ø 28 mm, F.311.
28. Av. : identique au précédent.  
Rv. : identique au précédent, au millésime 1685.  
1685, Arg., ø 28 mm. Non retrouvé, mais les coins subsistent.
- \*28 Ref. : refraque du précédent.  
1685, Cu, ø 28 mm, 7,77 g, F.312, Coll. part.
29. Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • – Buste habillé à dr. Sign. D (Dollin) après REX. Effigie 207 de F.  
Rv. : semblable aux précédents, au millésime 1685.  
1685, Arg., ø 28 mm, F.313.
30. Av. : LVDOVICUS • MAGNVS • REX • – Tête à dr. Sans sign. Effigie 216 var. de F.  
Rv. : semblable aux précédents, au millésime 1687.  
1687, Arg., ø 28 mm. Non retrouvé, mais les coins subsistent.
- 30 Ref. : refraque du précédent.  
1687, Cu, ø 28 mm, F.315.
31. Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • – Tête nue à dr. Sign. R (J. Roettiers). Effigie 212 de F.  
Rv. : DVCEM • REGEMQVE • SEQVNTVR • – La reine des abeilles suivie de son essaim s'envolant vers le soleil qu'on voit entièrement en haut du champ, tandis qu'en bas le sol est à peine vallonné. À l'exergue, SECRETAIRE / DV ROY / 1688 sur trois lignes.  
1688, Arg., ø 28 mm. Non retrouvé, mais les coins subsistent.

**31** Ref. : reffappe du précédent.

1688, Cu, ø 28 mm, F.316.

Sous le n° 314 Feuardenet décrit un jeton sans sign. à l'effigie 222, dont il n'est pas sûr du millésime 1686. Nous pensons qu'il y a confusion avec le jeton **31** de 1688, à effigie 212, peu différente de la 222 qui n'a pu être utilisée en 1686 car son coin date de 1692.

**\*32.** Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • - Tête nue à dr.  
Sans sign., mais correspondant exactement à l'effigie 212 signée R (n° 31).

Rv. : identique au précédent, au millésime 1688.

1688, Arg. ø 29 mm, 7,83 g, F. -, Coll. part.

**\*33.** Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • - Tête laurée à dr.  
Sign. N (J. Nilis).

Rv. : légèrement différent du précédent, soleil un peu plus bas dans le champ, pas de nuages, sol un peu plus vallonné, au millésime 1693.

1693, Arg., ø 29 mm, 8,01 g, F.317, Coll. part.

**\*34.** Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • - Tête laurée à dr.  
Sans sign.

Rv. : légèrement différent du précédent, rayons du soleil différents, sol un peu plus vallonné, au millésime 1698.

1698, Arg., ø 30 mm, 7,8 g, F.318, Coll. part.

**35.** Av. : identique au précédent.

Rv. : identique au précédent.

1698, Cu, ø 30 mm, F.318a.

**36.** Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • - Tête à dr. Sign.  
T.B. (Th. Bernard). Effigie 236 de F.

Rv. : semblable aux précédents, au millésime 1698.

1699, Arg., ø 30 mm, F.319.



- \*37. Av. : LVDOVICVS • MAGNVS • REX • – Tête nue à dr.  
Sign. T.B. (Th. Bernard).  
Rv. : identique au n° 34, au millésime 1701.  
1701, Arg., ø 29,5 mm, 7,66 g, F. –, Coll. part.

Au cours de 1701 la graphie U se substitue au V dans la légende de l'avvers seul. Feuardent relate le changement intervenu sans préciser qu'il concerne uniquement l'avvers.

- \*38. Av. : LUDOVICUS MAGNUS REX • – Buste court drapé  
à dr. Sign. TB en monogramme (Th. Bernard).  
Rv. : identique au précédent.  
1701, Arg., ø 30 mm, 7,93 g, F.320, Coll. part.
39. Av. : identique au précédent.  
Rv. : identique au précédent, au millésime 1705.  
1705, Arg., ø 30 mm, 7,25 g, F. –, Coll. part.

Ces deux jetons représentent le même buste court légèrement drapé, non reproduit dans l'inventaire des coins, alors que Feuardent décrit le jeton 320 avec un buste gravé 240 ressemblant mais néanmoins nettement différent.

40. Av. : LUDOVICUS MAGNUS REX • – Tête nue à dr. Sign.  
TB en monogramme. Effigie 245 de F.  
Rv. : identique au précédent.  
1705, Arg., ø 30 mm, F.321.
41. Av. : identique au précédent.  
Rv. : identique au précédent.  
1705, Cu, ø 30 mm, F.322.
- \*42. Av. : LUDOVICUS MAGNUS REX • – Tête nue à dr.  
Sign. TB en monogramme.  
Rv. : identique au précédent.  
1705, Arg., ø 30 mm, 7,57 g, F. –, Coll. part.

\*43. Av. : LUDOVICUS MAGNUS REX \* – Tête nue à dr.  
Sign. TB en monogramme.

Rv. : identique au précédent, au millésime 1711.

1711, Arg., ø 31 mm, 7,62 g, R.2765, F.323, Coll. part.

Les six jetons ci-avant sont tous signés TB (Thomas Bernard). Une des rares mentions trouvées dans les archives de la Monnaie des Médailles nous apprend que ce graveur a été payé, le 9 juin 1705, pour des coins à la tête du roi à 43, 48 et 54 ans. En 1705, le roi avait 67 ans.

Les revers sont tous identiques à ceux de 1698 à la graphie V. On peut imaginer que plusieurs coins de revers ont été gravés en cette année et qu'ils ont été utilisés jusqu'en 1711, ce qui expliquerait le maintien de l'ancienne graphie V au revers.

Ce sont les derniers jetons frappés sous Louis XIV.

#### I. UN JETON PERSONNEL (1712)

Feuardent mentionne un jeton frappé en 1712, qu'il classe sous le n° 11.092 dans la Noblesse du Languedoc. Il nous a semblé que dans le souci d'être complet nous devions l'inclure dans le présent catalogue au même titre que les jetons personnels du xvi<sup>e</sup> siècle.

44. Av. : AUVELIER SECRETAIRE DU ROY MAISON COURONNE DE FR. – Ses armes soutenues par deux sirènes.

Rv. : DEUS SALVAM CONDUCAT NAVEM 1712. – Semis d'écrevisses, de lézards et de coquillages dans un losange.

1712, Cu, ø 30 mm, F.11092.

#### J. JETONS À L'EFFIGIE ENFANTINE DE LOUIS XV

Les jetons frappés au millésime de 1715 sont à l'effigie à tête enfantine de Louis XV, alors âgé de 5 ans.

À ce millésime nous trouvons six jetons au même revers, légèrement différent de ceux de 1705 et 1711, où les U remplacent les V, mais à l'exergue seulement.

- \*45. Av. : LUDOVICUS XV • D • G • FRAN • ET NAV • REX •  
– Buste lauré et drapé à dr. Sign. JCR en monogramme  
(Joseph-Charles Roettiers).  
Rv. : DVCEM • REGEMQVE • SEQVVNTVR • – Champ lé-  
gèrement différent des précédents, moins d'abeilles.  
À l'exergue SECRETAIRE / DU ROY / 1715 sur  
trois lignes.  
1715, Arg., ø 30,5 mm, 8,2 g, F.324, Coll. part.
- \*46. Av. : LUD • XV • D • G • FR • ET NAV • REX • – Buste  
à dr., à peine différent du précédent mais sans sign.  
Rv. : identique au précédent.  
1715, Arg., ø 30,5 mm, 7,83 g, F.325, Coll. part.
47. Av. : identique au précédent.  
Rv. : identique au précédent.  
1715, Cu, ø 30,5 mm, F.326.
- \*48. Av. : LUD • XV • D • G • FR ET • NAV • REX • – Buste  
court lauré et drapé à dr. Sign. I.B. (Jean Bernard).  
Rv. : identique aux précédents.  
1715, Arg., ø 31 mm, 8,08 g, F.327, CM Paris, Coll. part.
- \*49. Av. : LUD • XV • D • G • FR ET • NAV • REX • – Buste  
court lauré et drapé à dr. Sign. monogramme composé  
d'un D et d'un R.  
Rv. : identique aux précédents.  
1715, Arg., ø 30 mm, 7,6 g, F. –, Coll. part.

Le buste correspond à l'effigie 273 signé D (Dollin), tandis que le monogramme de notre exemplaire peut se lire R.D. ou D.R. ce qui ne correspond à aucun graveur connu. Nous avons donc tendance à l'assimiler à l'effigie 273 gravée par Dollin, la signature D pouvant être confondue avec le monogramme DR par suite d'une usure de coin.

50. Av. : LUD • XV • REX • CHRISTIANISSIMUS • – Buste  
habillé à dr. Sign. I.B. (Jean Bernard). Effigie 294  
var. de F.  
Rv. : identique aux précédents.  
Émis en 1723, Arg., ø 31 mm, F.328.

## K. JETONS AU MILLÉSIME 1724

À partir de 1724, les U remplacent les V dans la devise du revers. Il s'agit de tout nouveaux coins de revers où la reine ne se trouve plus au milieu du champ mais légèrement à dr. À l'exergue on lit SECRETAIRES DU ROY en une seule ligne, secrétaires au pluriel.

\*51. Av. : LUDOVICUS XV • REX CHRISTIANISSIMUS • – Buste habillé à dr. Sign. JCR en monogramme (Joseph-Charles Roettiers).

Rv. : DUCEM REGEMQUE SEQUUNTUR – Champ semblable aux précédents, mais la reine n'est plus au milieu mais légèrement à dr., le soleil est plus grand et le sol plus vallonné. À l'exergue : SECRETAIRES DU ROY sur une ligne et, en dessous, 1724.

1724, Arg., ø 31 mm, 8,33 g, F.329, Coll. part.

\*52. Av. : LUDOVICUS XV • REX CHRISTIANISSIMUS • – Buste habillé à dr. non signé.

Rv. : identique au précédent.

1724, Arg., ø 31 mm, 8,28 g, F.330, Coll. part.

\*53. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste habillé à dr. Sign. DU VIVIER F.

Rv. : identique aux précédents.

1724, Arg., ø 31 mm, 7,95 g, F.331, Coll. part.

Feuardent ne signale pas le changement intervenu dans la légende.

## L. JETONS AU MILLÉSIME 1731

Les jetons au millésime 1731 ont été frappés jusqu'en 1776, année des nouvelles frappes à l'effigie de Louis XVI, soit pendant 45 ans.

Les revers légèrement différents de ceux de 1724 sont tous identiques. Quant aux droits, nous en avons relevé 12 différents, dont 11 sont signés, pour 7 effigies tout à fait distinctes. Les jetons repris sous les nos 58, 59 et 60, dus à François Joseph Marteau, sont

à la même tête avec de très légères différences, mais chacun signé différemment. Il s'agit donc bien de coins distincts. Les jetons repris sous les n<sup>os</sup> 62 et 63, dus à J. Duvivier, sont semblables à de très légers détails près, mais l'un est signé D.V. et l'autre I.D.V. Ici aussi il s'agit de deux coins distincts.

\*54. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste court lauré et drapé. Sign. DUVIVIER.

Rv. : DUCEM REGEMQUE SEQUUNTUR – Champ semblable aux précédents, tête chevelue représentant le soleil et ses rayons, essaim plus réduit, sol moins vallonné. À l'exergue : SECRETAIRES DU ROY sur une ligne et, en dessous, 1731.

1731, Arg., ø 31 mm, 8,65 g, F.333, Coll. part.

55. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste lauré. Sign. fm (F.-J. Marteau). Effigie 318 de F.

Rv. : identique au précédent.

1731, Arg., ø 30 mm, F.335a.

\*56. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste drapé à dr. cheveux noués. Sign. JCR en monogramme (Joseph-Charles Roettiers).

Rv. : identique aux précédents.

Émis après 1737, Arg., ø 30,5 mm, 7,25 g, F.332, Coll. part.

\*57. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Tête laurée à dr. Sign. R. Filius (Charles-Norbert Roettiers).

Rv. : identique aux précédents.

Émis après 1740, Arg., ø 31 mm, 8,34 g, F.338, Coll. part.

\*58. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Tête laurée à dr. Sign. fm (F.-J. Marteau).

Rv. : identique aux précédents.

Émis après 1745, Arg., ø 30 mm, 8,14 g, F.335, Coll. part.

59. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Tête laurée à dr., semblable au précédent. Sign. fm, mais en lettres plus grandes (F.-J. Marteau).  
Rv. : identique aux précédents.  
Émis après 1745, Arg., ø 30,5 mm, 7,72 g, F. –, Coll. part.
60. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Tête laurée à dr., semblable au précédent. Sign. FM en monogramme (F.-J. Marteau).  
Rv. : identique aux précédents.  
Émis après 1745, Arg., ø 31 mm, 8,14 g, F. –, Coll. part.
- \*61. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste lauré et cuirassé à dr. Sign. M (F.-J. Marteau).  
Rv. : identique aux précédents.  
Émis après 1745, Arg., ø 30 mm, 8,16 g, F.336, Coll. part.
- \*62. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste lauré et cuirassé à dr. Sign. D. V. (Jean Duvivier).  
Rv. : identique aux précédents.  
Émis après 1762, Arg., ø 30 mm, 7,61 g, F. –, Coll. part.
- \*63. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste lauré et cuirassé légèrement différent du précédent. Sign. I.D.V. (Jean Duvivier).  
Rv. : identique aux précédents.  
Émis après 1762, Arg., ø 31 mm, 7,74 g, R.2767, F.334, Coll. part.
64. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste cuirassé à dr. Sans sign.  
Rv. : identique aux précédents.  
Émis après 1762, Arg., ø 28 mm, F. –, R.2766.  
Le buste est semblable aux deux précédents et probablement dû au même graveur.

\*65. Av. : LUD • XV • REX CHRISTIANISS • – Buste court lauré et drapé à dr. Sign. CNR Filius (Charles-Norbert Roettiers).

Rv. : identique aux précédents.

Émis après 1763, Arg., ø 30 mm, 7,51 g, F.338, Coll. part.

#### M. JETONS À L'EFFIGIE DE LOUIS XVI

Ce n'est qu'en 1776 qu'apparaissent les jetons à l'effigie de Louis XVI et ils seront tous au même millésime. À l'exergue du revers, on lit ROI au lieu de ROY.

\*66. Av. : LUDOV : XVI • REX CHRISTIANISS : – Buste drapé à cheveux longs à g. Sign. P. DROZ.

Rv. : DUCEM REGEMQUE SEQUUNTUR – Champ semblable aux précédents, mais tête (soleil) moins chevelue, position de la reine et de l'essaim différente, sol à peine vallonné. À l'exergue : SECRETAIRES DU ROI sur une ligne et, en dessous, 1776.

1776, Arg., ø 31 mm, 8,07 g, F.339, Coll. part.

\*67. Av. : LUD • XVI • REX CHRISTIANISS • – Tête à dr., cheveux noués. Sign. DU VIV (Duvivier).

Rv. : semblable au précédent, mais tête (soleil) un peu plus chevelue, moins d'abeilles et sol plus vallonné.

Émis après 1777, Arg., ø 30,5 mm, 7,85 g, F. –, Coll. part.

67 Ref. : refraque du précédent.

Cu, ø 28 mm, F.348.

\*68. Av. : LUD • XVI • REX CHRISTIANISS • – Son buste court drapé à dr., cheveux noués. Sign. N GAT F (Nicolas Gatteaux).

Rv. : identique à celui du n° 66.

Émis après 1780, Arg., ø 30 mm, 7,55 g, F.341, Coll. part.

## LES COMPTES DU COLLÈGE DES SECRÉTAIRES DU ROI

Nous avons vu que les jetons au même millésime étaient utilisés pendant plusieurs années et les comptes du Collège des Secrétaires du Roi, que nous avons pu examiner aux Archives Nationales — cartons V<sup>2</sup> - 78 et 79 — pour les années 1699 à 1758, à l'exclusion de 1741 et 1742, nous apprennent aussi que les jetons distribués étaient composés pour près de moitié de jetons de revente.

Ces comptes étaient établis annuellement le jour de la Saint Jean Porte Latine c'est-à-dire le 6 mai. Jusqu'en 1715, il n'est fait nulle mention de la date dans les comptes, tandis que Saint Jean sera ensuite ignoré.

Les comptes sont très simples. Les recettes comportent deux postes :

- 1° - le report de l'exercice précédent ;
- 2° - la recette provenant du Trésorier du Marc d'Or sans aucun commentaire et nous n'avons trouvé aucune indication dans les archives relatives à ce dernier — carton P 4876 - ; tandis qu'ils détaillent la distribution au cours de l'année en quatre postes.

Voici, à titre d'exemple, les comptes de l'exercice 1714/1715 :

## EN RECETTES

Report de l'exercice précédent	3.348
Reçu du Trésorier du Marc d'Or	16.906
	<hr/> 20.254

## DISTRIBUTION

- 1° - aux Secrétaires du Roy qui ont assisté au service funèbre d'un des leurs en vertu d'une décision de l'Assemblée du 6 mai 1654 qui a décidé qu'il sera fait distribution ... (voir ci-avant) le 7-5-1714 service annuel pour l'ensemble des défunts de l'exercice écoulé : 1.678  
le 18-5-1714 service particulier, 735 et ainsi de suite.  
au total pour 17 décès : 12.101
- 2° - 234 jetons accordés aux 4 secrétaires du Roy pour la célébration des services religieux : 234
- 3° - jetons distribués à Messieurs les Doyens, Sous-Doyens, Procureurs, Syndics, anciens officiers, trésorier et greffier de la Compagnie pour leurs droits de présence aux assemblées des mois appelées mercuriales : 1.362



4° – jetons distribués aux Rapporteurs des lettres scellées de la Chancellerie de Paris :	963
au total :	16.364
solde en fin d'exercice :	3.890

*et c'est absolument tout* : pas question d'autres détails ni justifications, et rien en ce qui concerne les jetons en cuivre.

Ces comptes nous confirment que ces jetons constituaient en fait des jetons de présence aux services religieux et aux assemblées, moins de 10% pouvant être considérés comme récompenses pour diverses prestations.

D'un poids initial d'environ 7 grammes et d'un diamètre de 27 mm, ces jetons pouvaient être assimilés aux pièces d'un quart d'écu de 15 sols. Plus tard ils évoluèrent en poids, jusqu'à environ 8 grammes, et, en dimension, jusqu'à 31 mm, ce qui les rapprochait de l'aspect des demi-écus de 30 sols et ne fut certainement pas étranger à l'expression « faux comme un jeton ».

À quel prix étaient-ils repris par le Trésorier du Marc d'Or? Nous n'en avons trouvé nulle trace, mais nous pouvons être assurés que leur valeur de rachat n'était certainement pas supérieure à celle correspondant à leur poids d'argent.

De 1699 à 1758, abstraction faite des années pour lesquelles les documents manquent, il a été distribué 637.783 jetons, soit une moyenne annuelle de 11.000, tandis que pour les années 1717 à 1758 (à l'exception des années 1741, 42 et 47) nous savons que le Trésorier du Marc d'Or a remis aux Secrétaires du Roi 399.296 jetons dont 212.100 neufs et 187.196 provenant de rachat, soit 47% du total.

Sur base du total annuel distribué, tel que déterminé ci-avant, on peut estimer qu'il a été frappé plus de 700.000 jetons au type de l'essaim d'abeilles, de 1661 à la fin de l'Ancien Régime. Une bonne part de ceux-ci ont été rachetés pour la refonte, mais néanmoins cette frappe abondante explique que ces jetons sont relativement courants sur le marché numismatique.



1



5



13



18



1



5



13



18



2



7



15



20



3



7



15



20



3



8



16



21



11



8



16



21



22



25



33



42



22



28 R



34



43



23



28 R



34



45



23



32



37



45



24



32



38



46

JETONS DES SECRÉTAIRES DU ROI



48



53



58



66



49



54



61



66



51



54



62



67



51



56



63



67



52



57



65



68